

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers Présents : 11
Nombre de Procurations : 6
Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 58

VOTES : Contre : 0 Pour : 17
Date de convocation : 23 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° 5.1 **PROJET START'VOILE 2023 –** **ADOPTION DE LA CONVENTION DE** **COOPERATION AVEC LE CREPS DES** **PAYS DE LA LOIRE ET AUTRES**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à dix heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

ETAIENT PRESENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Christiane VAN-GOETHEM, Séverine MARCHAND, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBLIN, délégués titulaires, Jean-François RICARD, délégué suppléant, Didier MARION, représentant*

ETAIENT ABSENTS : *Jean-Luc SECHET, pouvoir à Lydia MEIGNEN, Sylvie GOSLIN, pouvoir à Christiane VAN-GOETHEM, Daniel ELOI, pouvoir à Laurent DUBOST, Patrick HUGUET, Eloïse BOURREAU-GOBIN, pouvoir à Séverine MARCHAND, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Jean MONTAVILLE, Didier CADRO, pouvoir à Didier MARION, Michelle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON supplée par Jean-François RICARD*

Secrétaire de séance : Christiane VAN-GOETHEM



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5721-1 et suivants ;
Vu les statuts du Syndicat mixte ;

Entendu le rapport de la Présidente ;

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le



ID : 044-200091007-20230630-2023_6_5_1-DE

Pour répondre aux difficultés de recrutement de moniteurs de voile saisonniers et permanents, révélé par la Ligue de Voile des Pays de la Loire, l'AFDAS et Pôle emploi ont validé une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC), formation financée par le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) dénommée Start Voile.

Le CREPS est l'opérateur de cette formation qui se déroule principalement à l'école de voile de Préfailles mais aussi au Club Nautique de Pornic et au Club Nautique la Cormorane à Tharon plage. Cette formation prend ainsi également place dans le projet de territoire autour du nautisme porté par Pornic Agglo. La mise en oeuvre de la formation Start Voile 2023 nécessite trois autres partenariats avec Noé Boat Service, le Saint Nazaire Olympique Sportif Voile et le Club de voile de Préfailles.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention spécifique entre tous les partenaires dont les clauses sont soumises à l'assemblée.

La convention fixe les modalités du partenariat, notamment l'organisation pédagogique, les modalités de fonctionnement de la formation, les dispositions financières, etc... et conduit à identifier l'école de voile de Préfailles comme site principal de formation avec le soutien des signataires de la convention, dont le Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les dispositions de la convention de coopération à signer avec le Centre de ressources et d'expertises de la performance sportive (CREPS) des Pays de la Loire, la Commune de Préfailles, l'école de voile municipale de Préfailles et la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **ACCEPTE**, au titre de la participation du Syndicat mixte au financement de l'opération, de consentir une remise gracieuse pour l'occupation temporaire d'un mouillage sur une période de trois mois.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention de coopération

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
le 30 juin 2023

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME
LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Lydia MEIGNEN